



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 JUIN 2022

**OBJET :**

**Affectation des résultats  
2021**

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le deux juin, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Vincent BEDU,*

*Sylvain BERRIOS,*

*Philippe GOUJON,*

*Patrice LECLERC,*

*Valérie MONTANDON,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Pénélope KOMITÉS,*

*Dan LERT,*

En téléconférence :

*Pierre RABADAN,*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*

*Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Bélaïde BEDREDDINE,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Jean-Michel VIART*

En téléconférence :

*Philippe GUNGALL,*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	16
Représentés par mandat .....	6
Absents .....	9

**Au titre de de la Région Grand Est :**

**Étaient absents excusés :**

*Christophe NAJDOVSKI,  
Sylvain RAIFAUD,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Jean-Michel BLUTEAU,  
Jean-Pierre BARNAUD,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Laurence COULON,  
Chantal DURAND,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*François VAUGLIN donne pouvoir à Pénélope KOMITÉS  
Jérôme LORIAU donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrice LECLERC  
Magalie THIBAUT donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE  
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Michel VIART*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur SARAZIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2021, conformément aux présentations du Compte de gestion et du Compte administratif.

Par délibération n° 2022-37/CS, le Comité syndical a validé le Compte administratif de l'exercice 2021. Conformément à la nomenclature M52, le résultat de l'année N-1 doit faire l'objet d'une affectation soit lors du vote du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés, soit lors du budget supplémentaire s'ils l'ont été postérieurement, ce qui est le cas à l'EPTB Seine Grands Lacs.

\*\*\*

L'exécution du budget 2021 présente le résultat suivant :

- En fonctionnement, avant report : un excédent de 3 756 760,33 €,
- En investissement, avant report : un excédent de 9 860 412,77 €.

Après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture 2021 s'établit comme suit :

- En fonctionnement : un excédent de 3 756 760,33 €,
- En investissement : un excédent de 4 139 857,45 €.

Le budget d'investissement étant couvert par des AP-CP, aucun reste à réaliser 2021 n'est à intégrer au budget supplémentaire 2022.

Ainsi, **le résultat définitif de clôture 2021**, qu'il convient d'intégrer au budget supplémentaire 2022, s'élève à **+ 7 896 617,78 €**.

\*\*\*

En synthèse, le résultat de l'exercice 2021 se décompose comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	15 036 698,29 €	18 793 458,62 €	3 756 760,33 €
	Section d'investissement	21 354 913,45 €	31 215 326,22 €	9 860 412,77 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	- €	0,00 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	5 720 555,32 €	- €	-5 720 555,32 €
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		<b>42 112 167,06 €</b>	<b>50 008 784,84 €</b>	<b>7 896 617,78 €</b>
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	15 036 698,29 €	18 793 458,62 €	3 756 760,33 €
	Section d'investissement	27 075 468,77 €	31 215 326,22 €	4 139 857,45 €
<b>TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)</b>		<b>42 112 167,06 €</b>	<b>50 008 784,84 €</b>	<b>7 896 617,78 €</b>

## DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1 ;

VU l'instruction budgétaire comptable M52 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2021 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n°2020-66/CS au cours de sa séance du 10 décembre 2020 ;

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2021 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n°2021-32/CS au cours de sa séance du 27 mai 2021 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n° 2022-36/CS au cours de sa séance du 8 juin 2022 ;

VU le compte administratif de l'exercice 2021 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n° 2022-37/CS au cours de sa séance du 8 juin 2022 ;

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

**CONSIDÉRANT** l'excédent de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2021 de 3 756 760,33 €,

**CONSIDÉRANT** l'excédent d'investissement cumulé de clôture de l'exercice 2021 de 4 139 857,45 €,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** DÉCIDE d'intégrer au budget 2022 les résultats 2021 du budget principal de l'EPTB Seine Grands Lacs conformément au tableau ci-dessous :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
<b>A - Résultat de l'exercice</b>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>3 756 760,33 €</b>
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>0,00 €</b>
<b>C - Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>3 756 760,33 €</b>
<b>D - Solde d'exécution d'investissement</b>	
D 001 (besoin de financement)	
<b>R 001 (excédent de financement)</b>	<b>4 139 857,45 €</b>
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
<b>EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT F (= D+E)</b>	<b>4 139 857,45 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>3 756 760,33 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
G =au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)</b>	<b>3 756 760,33 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>- €</b>

Soit aucune affectation au compte de recette 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) mais une simple inscription des reports :

- En R001 - excédent d'investissement reporté : 4 139 857,45 € ;
- En R002 - excédent de fonctionnement reporté : 3 756 760,33 €.

Le Président



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris